



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-044-2023-04

PUBLIÉ LE 18 AVRIL 2023

# Sommaire

## Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience

IDF-2023-04-18-00001 - ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2023/38?? portant autorisation de gérance d'une officine de pharmacie après le décès de son titulaire ?? (2 pages)

Page 3

IDF-2023-04-18-00002 - ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2023/54?? portant autorisation de gérance d'une officine de pharmacie après le décès de son titulaire ?? (2 pages)

Page 6

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-04-18-00001

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2023/38  
portant autorisation de gérance d'une officine  
de pharmacie après le décès de son titulaire

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2023/38

#### portant autorisation de gérance d'une officine de pharmacie après le décès de son titulaire

#### LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-16, R. 4235-51, R. 5125-39 et R. 5125-43 ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2022-066 du 26 juillet 2022, publié le 1<sup>er</sup> août 2022, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** la demande déposée en date du 31 mars 2023 par Madame HARTELAUB-CHEVÉ Christine Jeannine en vue d'autoriser Madame Geneviève VINCENS, pharmacien, à gérer l'officine sise 5, place des Nations Unies à Bobigny (93000) ;
- VU** l'acte de décès n° 474 ayant constaté le décès de Monsieur Pierre CHEVÉ le 02 mars 2023 ;
- VU** le contrat de gérance en date du 04 mars 2023 conclu entre Madame HARTELAUB-CHEVÉ Christine Jeannine, représentante de la succession, et Madame Geneviève VINCENS, pharmacien ;
- VU** le courrier en date du 09 mars 2023 de Madame HARTELAUB-CHEVÉ Christine Jeannine, conjoint survivant de Monsieur Pierre CHEVÉ, nommant Madame Geneviève VINCENS gérante de l'officine sise 5, place des Nations Unies à Bobigny (93000) ;
- VU** l'acte de notoriété en date du 29 mars 2023 établi sur la dévolution successorale ;

**CONSIDERANT** que Madame Geneviève VINCENS justifie être inscrite au tableau de l'Ordre national des pharmaciens ;

**CONSIDERANT** que Madame Geneviève VINCENS n'aura pas d'autre activité professionnelle pendant la durée de la gérance de l'officine après décès du titulaire ;

**CONSIDERANT** qu'après le décès d'un pharmacien, le délai pendant lequel son conjoint ou ses héritiers peuvent maintenir une officine ouverte en la faisant gérer par un pharmacien autorisé à cet effet par la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ne peut excéder deux ans et peut être prorogé pour une période ne pouvant excéder un an en cas de situation exceptionnelle ;

**CONSIDERANT** que le contrat par lequel Madame Christine HARTELAUB-CHEVÉ, conjoint survivant de Monsieur Pierre CHEVÉ, confie la gérance de l'officine à Madame Geneviève VINCENS est conclu pour une durée de 15 jours et prendra fin le 18 mars 2023 au soir ;

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Madame Geneviève VINCENS, pharmacien, est autorisée à gérer l'officine de pharmacie sise 5, place des Nations Unies à Bobigny (93000), suite au décès de son titulaire.

**ARTICLE 2<sup>e</sup> :** La présente autorisation prendra fin le 18 mars 2023 au soir.

**ARTICLE 3<sup>e</sup> :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 4<sup>e</sup> :** La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 18 avril 2023

Pour la Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Île-de-France

et par délégation,  
La Directrice du Pôle Efficience

***SIGNÉ***

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-04-18-00002

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2023/54  
portant autorisation de gérance d'une officine  
de pharmacie après le décès de son titulaire

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2023/42

#### portant autorisation de gérance d'une officine de pharmacie après le décès de son titulaire

#### LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-16, R. 4235-51, R. 5125-39 et R. 5125-43 ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2022-066 du 26 juillet 2022, publié le 1<sup>er</sup> août 2022, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** la demande déposée en date du 06 avril 2023 de Madame HARTELAUD-CHEVÉ Christine Jeannine en vue d'autoriser Madame Mérone PABOUDJIAN, pharmacien, à gérer l'officine sise 5, place des Nations Unies à Bobigny (93000) ;
- VU** l'acte de décès n° 474 ayant constaté le décès de Monsieur Pierre CHEVÉ le 02 mars 2023 ;
- VU** le courrier en date du 20 mars 2023 de Madame HARTELAUD-CHEVÉ Christine Jeannine, conjoint survivant de Monsieur Pierre CHEVÉ, nommant Madame Mérone PABOUDJIAN gérante de l'officine sise 5, place des Nations Unies à Bobigny (93000) ;
- VU** le contrat de gérance en date du 20 mars 2023 conclu entre Madame HARTELAUD-CHEVÉ Christine Jeannine, représentante de la succession, et Madame Mérone PABOUDJIAN, pharmacien ;
- VU** l'acte de notoriété en date du 29 mars 2023 établi sur la dévolution successorale ;

**CONSIDERANT** que Madame Mérone PABOUDJIAN justifie être inscrite au tableau de l'Ordre national des pharmaciens ;

**CONSIDERANT** que Madame Mérone PABOUDJIAN n'aura pas d'autre activité professionnelle pendant la durée de la gérance de l'officine après décès du titulaire ;

**CONSIDERANT** qu'après le décès d'un pharmacien, le délai pendant lequel son conjoint ou ses héritiers peuvent maintenir une officine ouverte en la faisant gérer par un pharmacien autorisé à cet effet par la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ne peut excéder deux ans et peut être prorogé pour une période ne pouvant excéder un an en cas de situation exceptionnelle ;

**CONSIDERANT** que le contrat par lequel Madame HARTELAUD-CHEVÉ Christine Jeannine, conjoint survivant de Monsieur Pierre CHEVÉ confie la gérance de l'officine à Madame Mérone PABOUDJIAN est conclu pour une durée d'un an et prendra fin le 19 mars 2024 au soir ;

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Madame Mérone PABOUDJIAN, pharmacien, est autorisée à gérer l'officine de pharmacie sise 5, place des Nations Unies à Bobigny (93000), suite au décès de son titulaire.

**ARTICLE 2<sup>e</sup> :** La présente autorisation prendra fin le 19 mars 2024 au soir.

**ARTICLE 3<sup>e</sup> :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 4<sup>e</sup> :** La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 19 avril 2023

Pour la Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Île-de-France

et par délégation,  
La Directrice du Pôle Efficience

**SIGNÉ**

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT